

Vieilles Cités de l'Abbaye : Norbert Dentressangle 42ème fortune française, abandonne son projet face à la lutte des locataires du quartier !



Une mobilisation victorieuse

La mairie de Grenoble, à l'origine du projet et qui avait bradé les ex-cité HLM au promoteur, a annoncé l'abandon du projet par voie de presse le 20 janvier.

La mobilisation acharnée du collectif des locataires de l'Abbaye-Chatelet-Jouhaux-Bajatière, soutenu par le DAL 38 et d'autres collectifs, a donc fait déguerpir ce géant de la promotion immobilière !

Leur détermination a eu raison du multi-millionnaire qui prévoyait de récolter des dizaines de millions d'euros de bénéfices en transformant 12 immeubles ex-HLM en logements de luxe, en plein cœur de ce quartier ouvrier historique.

Ce projet de gentrification "au bazooka" condamnait le quartier et ses habitant.es en faisant exploser les loyers. Il privait aussi de fait les ex-locataires délogés du "droit au retour" dans leurs logements d'origine.

De nouvelles perspectives pour le quartier

Cette remise à plat du projet ouvre la voie à des nouveaux horizons pour le quartier, cette fois-ci en faveur de celles et ceux y habitent et qui ont besoin de se loger dignement.

La prochaine équipe municipale devra se positionner clairement en faveur des locataires de l'Abbaye et des mal-logés de l'agglomération et non plus pour le profit des spéculateurs qui s'engraissent sur leurs dos:



Retour au 100% HLM !

Les 250 logements, vendus à l'époque par Actis, doivent être réhabilités par les organismes HLM sans augmentation de loyer afin de retrouver leur vocation première : loger celles et ceux qui en ont besoin.

Dans l'agglomération, 17.000 foyers attendent aujourd'hui un logement social faute de pouvoir se loger dans le privé !



Droit au retour des habitantes et habitants délogé.es

Tous les ex-locataires d'Actis qui ont dû quitter les Vieilles Cités, souvent sous la pression et à cause de mensonges liés à la soit-disant fragilité du bâti, doivent pouvoir si ils.elles le souhaitent, retrouver leurs logements une fois réhabilités.

C'est une question de justice et de réparations, et surtout prévu par une charte de relogement signée au moment de leur départ.



De l'hébergement d'urgence sur la place Charpin

Le dispositif "d'urbanisme transitoire" qui concerne quatre bâtiments au centre du quartier va être prolongé de cinq ans. Un des bâtiments accueille déjà un centre d'hébergement d'urgence: ce dernier devrait être agrandi pour accueillir des sans-logis, par exemples celles qui occupent actuellement le siège de la Métropole depuis novembre 2025, qui dorment dans les écoles de Grenoble ou dans la rue.

Les logements sont propriété de l'EPFL, et vont rester vides pendant des années en attendant le démarrage des travaux de réhabilitation.

Cette première victoire à l'Abbaye démontre qu'il est possible de faire reculer les spéculateurs et leurs complices quand les habitant.es s'organisent et tiennent bon. Partout, construisons des collectifs de locataires !

C'est un message d'espoir pour tous les quartiers populaires de Grenoble et d'ailleurs qui subissent la pression de la gentrification et de la spéculation.